L'Ardenne Prévoyante

Différents par volonté et par nature.

Critères de segmentation

Motos - cyclomoteurs - speed pedelecs - voiturettes - cycles motorisés

Nos critères de segmentation sont le résultat d'études statistiques. Ces études démontrent que le nombre et/ou la gravité des sinistres a un lien direct avec des caractéristiques tenant à la personne et/ou au bien assuré. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par la personne et/ou le bien à assurer. En fonction du niveau de risque en termes de fréquence ou de coût des sinistres, L'Ardenne Prévoyante accepte ou non le risque et établit le tarif adéquat.

Règles d'acceptation RC

Les critères suivants sont pris en considération pour l'acceptation de la garantie Responsabilité Civile (RC) pour les motocyclettes, les cyclomoteurs, les speed pedelecs, les voiturettes et les cycles motorisés (tout véhicule dont la vitesse autonome maximale n'excède pas les 6 km/h mais dont la masse maximale est supérieure à 100 kg ou dont la vitesse autonome maximale n'excède pas 25 km/h mais dont la masse maximale est supérieure à 25 kg - hormis les véhicules qui ont une autre finalité que le simple déplacement) :

- **L'âge du conducteur principal (CP) - la date de naissance :** les statistiques indiquent que les jeunes conducteurs provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves ; elles indiquent que des conducteurs les plus âgés peuvent connaître cela aussi, mais dans une moindre mesure, et cela suite à une diminution de leur habileté au volant.
- **Le pays d'immatriculation du véhicule :** nous couvrons exclusivement les véhicules immatriculés en Belgique conformément à notre agrément pour l'activité d'assurance RC auto.
- **Le nombre de sinistres pendant les 5 dernières années :** les statistiques montrent que moins le conducteur a eu d'accident pendant les 5 dernières années, moins de nouveaux accidents sont observés par la suite.
- **Le nombre d'années sans sinistre :** de même, les statistiques montrent que les conducteurs n'ayant plus causé d'accident depuis longtemps causent ensuite moins d'accidents, et que ceux qui ont récemment provoqué un accident causent ensuite plus souvent des accidents.
- **L'usage (privé/professionnel) :** le nombre d'accidents observés pour un usage professionnel est supérieur au nombre d'accidents observés en usage privé, dès lors certains usages professionnels ne sont pas acceptés.
- **Les antécédents négatifs :** si un candidat preneur d'assurance, ou conducteur, a été impliqué dans une ou plusieurs hypothèses ci-après, nous avons observé que la fréquence des dommages et leur coût sont plus élevés, ce qui peut expliquer un refus d'assurance : par exemple en cas d'accident sous influence, dommage intentionnel, retrait de permis de conduire, fraude ou dissimulation d'information, non-paiement de prime, ...

Règles de tarification RC pour les motos

Les critères suivants sont pris en considération pour le calcul de la prime d'assurance Responsabilité Civile. Notre objectif est de prévoir une prime qui tient compte du risque présenté et des dommages que nous serons amenés à indemniser. Les éléments ci-dessous contribuent à ce calcul :

- **L'âge du conducteur principal (CP) - la date de naissance :** les statistiques indiquent que les jeunes provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves; une augmentation de fréquence d'accident touche aussi les conducteurs les plus âgés.
- **L'adresse du CP :** les statistiques montrent que les résidents de certaines zones géographiques ont plus ou moins d'accidents que d'autres.
- **La puissance - cylindrée :** les statistiques établissent que plus un véhicule est puissant, plus la fréquence et la gravité des accidents sont élevées.
- **Le rapport poids/puissance :** le risque d'accident pour un véhicule de puissance élevée est d'autant plus grand que son poids est faible.
- **Le genre ou type de chassis (2R/3R/4R) :** le nombre d'accidents observés pour les 2R est plus faible que pour les véhicules à 3 ou 4 roues immatriculés comme cyclomoteurs
- **L'usage (privé/professionnel) :** le nombre d'accidents observés pour un usage professionnel est supérieur aux nombre d'accidents observés en usage privé.

Règles de tarification RC pour les cyclomoteurs, speed pedelecs, voiturettes et cycles motorisés

Les critères suivants sont pris en considération pour le calcul de la prime d'assurance Responsabilité Civile.
Notre objectif est de prévoir une prime qui tient compte du risque présenté et des dommages que nous serons amenés à indemniser.

Les éléments ci-dessous contribuent à ce calcul :

- **L'âge du conducteur principal (CP) - la date de naissance :** les statistiques indiquent que les jeunes provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves; une augmentation de fréquence d'accident touche aussi les conducteurs les plus âgés.
- **L'adresse du CP :** les statistiques montrent que les résidents de certaines zones géographiques ont plus ou moins d'accidents que d'autres.
- **La profession et/ou l'activité du CP :** les statistiques d'accident sont sensiblement différentes en fonction de la profession et de l'activité excercée par le conducteur principal.
- **Le type de véhicule :** le nombre d'accidents observés pour les 2R est plus faible que pour les véhicules à 3 ou 4 roues immatriculés comme cyclomoteurs
- **L'usage (privé/professionnel) :** le nombre d'accidents observés pour un usage professionnel est supérieur aux nombre d'accidents observés en usage privé.

Règles d'acceptation et de tarification Protection juridique

- La souscription et le maintien d'une de nos garanties Protection Juridique sont subordonnés à la souscription et au maintien de la garantie Responsabilité Civile. La prime est forfaitaire.

L'Ardenne Prévoyante *est une marque de AXA Belgium • S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)*
Siège : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 – RPM Bruxelles
Internet : www.ardenneprevoyante.be • Tél. : 080 85 35 35 • e-mail : ap@ardenne-prevoyante.com

Adresse de correspondance : route d'Herbesthal 325, 4700 EUPEN (Belgique)

4187264-06.2025